

AMMONIAC ANHYDRE
Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom commercial :	Ammoniac
Nom Technique :	Ammoniac anhydre
Formule chimique :	NH ₃
Synonymes :	Gaz ammoniac, ammoniac anhydre.
Famille chimique :	Amine
Usage du produit :	Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Utilisé pour le traitement des métaux. Utilisé comme réfrigérant. Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire. Réaction chimique/synthèse. Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.
Identification de la société :	LES PROFESSIONNELS DU GAZ - PROGAZ PLUS - SAS DAKAR (SENEGAL), Azur 15, Building 12, Boulevard Djily MBAYE, le Plateau. info@progazplus.com www.progazplus.com
Numéro d'appel d'urgence :	

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Vue d'ensemble des urgences :

Danger :	Gaz haute pression corrosif et toxique. Nocif si inhalé. Peut causer une asphyxie rapide. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Peut causer des lésions aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome. Dans des conditions ambiantes, ce gaz est incolore et dégage une odeur piquante et irritante.
-----------------	--

Voies d'exposition :	Inhalation. Contact avec la peau. Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Absorption.
Effets d'une surexposition simple (aigüe) :	
Inhalation :	Une surexposition à des concentrations d'ammoniac modérément supérieures au seuil de concentration (TLV) de 25 ppm peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une concentration plus forte peut entraîner des difficultés respiratoires, des douleurs thoraciques, des bronchospasmes, des expectorations mousseuses de couleur rose et un œdème pulmonaire. Une surexposition peut prédisposer au développement d'une bronchite aiguë et d'une pneumonie. Limite d'exposition de courte durée = 35 ppm (ACGIH).
Contact avec la peau :	Un contact cutané prolongé ou étendu peut provoquer l'absorption d'une quantité potentiellement nocive de produit.
Absorption cutanée :	Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité potentiellement nocive de produit.
Ingestion :	Voie d'exposition peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales, mais peut provoquer des brûlures chimiques à la bouche, à la gorge, à l'œsophage et à l'estomac.
Contact avec les yeux :	Le liquide peut causer de la douleur, une rougeur marquée et une enflure de la conjonctive, ainsi que des lésions à l'iris, une opacification de la cornée et la formation de glaucome et de cataracte. L'exposition au gaz peut causer de la douleur, un larmolement excessif et de graves lésions cornéennes lorsque la concentration est élevée.
Effets de la surexposition répétée (chronique) :	Une exposition chronique peut provoquer une pneumonie chimique et des lésions aux reins.
Autres effets de la surexposition :	Les renseignements disponibles ne montrent aucune preuve d'effets nocifs.
Conditions médicales aggravées par une surexposition :	L'inhalation peut aggraver un état asthmatique et toute maladie pulmonaire fibreuse ou inflammatoire. Les propriétés irritantes pour la peau du produit peuvent aggraver une dermatite existante.
Données de laboratoire significatives sur les dangers possibles pour la santé humaine :	
Cancérogénicité :	Aucune donnée actuellement connue. Non considéré comme cancérogène par l'OSHA, le NTP et le CRC.

Classification de la substance ou du mélange
Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

Dangers pour la santé :	Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H331 Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
Dangers physiques :	Gaz inflammables - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Flam. Gas 2) - H221 Gaz sous pression - Gaz liquéfiés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280
Dangers pour l'environnement :	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute1) - H400.

AMMONIAC ANHYDRE
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 :

 R10
 T; R23
 C; R34
 N; R50

Éléments d'étiquetage :
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
Pictogrammes de danger :

Code pictogrammes de danger : GHS06 - GHS05 - GHS04 - GHS09

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :
 H221 - Gaz inflammable.
 H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H331 - Toxique par inhalation.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Mention supplémentaire : EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence :
Prévention :
 P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
Intervention :
 P304+P340+P315 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
 P305+P351+P338+P315 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
 P303+P361+P353+P315 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin.
 P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
 P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Stockage :
 P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P405 - Garder sous clef.

Autres dangers : Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Substance :

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE N° d'enregistrement	Classification(DSD)	Classification
Ammoniac anhydre	100%	7664-41-7 231-635-3 007-001-00-5 01-2119488876-14-	R10 T; R23 C; R34 N; R50	Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Flam. Gas 2 (H221) Press. Gas Liquefied (H280) Aquatic Acute 1 (H400)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

- Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.
- Date limite d'enregistrement non dépassée.
- Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

Section 4. PREMIERS SECOURS
Description des premiers secours :

- Inhalation :** Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux :** Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Ingestion :** L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut causer des brûlures chimiques sévères de la peau et de la cornée. Prévoir un traitement de premier secours immédiatement disponible. Demander l'avis médical avant d'utiliser le produit. L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un œdème pulmonaire. Se reporter à la section 11.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Obtenir une assistance médicale.
Traiter avec des corticostéroïdes en vaporisation, dès que possible après inhalation.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction :**

Agents d'extinction appropriés : Mousse.
Dioxyde de carbone.
Eau en pulvérisation ou en nuage.

Agents d'extinction non appropriés :
Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possibles. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.
Norme EN 943-2 : Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les équipes de secours.
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

Section 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Assurer une ventilation d'air appropriée.
Évacuer la zone.
Essayer d'arrêter la fuite.
Contrôler la concentration du produit rejeté.
Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques

Précautions pour la protection de l'environnement :

Essayer d'arrêter la fuite.
Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

AMMONIAC ANHYDRE

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite.

Laver la zone à la lance à eau.

Ventiler la zone.

Voir aussi les sections 9 et 14.

Référence à d'autres sections :

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Sécurité lors de l'utilisation du produit :**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Vous assurez que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.

L'installation d'une purge entre la bouteille et le détendeur est recommandée.

Quand l'installation est mise hors service, avant d'y introduire le gaz, purger avec un gaz inerte sec (ex. : hélium ou azote)

Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti explosion (ATEX).

N'utiliser que des outils non étincelant.

La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz :

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet.

Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Aucun

Section 8. MAITRISE DES RISQUES A L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Ammoniac anhydre: ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 14
 ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 20
 ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : 36
 ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 50
 VLE - France [mg/m³] : 14
 VLE - France [ppm] : 20
 VME - France [mg/m³] : 7
 VME - France [ppm] : 10

DNEL : niveau dérivé sans effet (travailleurs)

Ammoniac anhydre : Inhalation -court terme (locale) [mg/m³] : 36
 Inhalation -chronique (locale) [mg/m³] : 14
 Dermal-court terme (systémique) [mg/kg Kg D] : 6,8
 Dermal-long terme (systémique) [mg/kg Kg D] : 6,8

PNEC : concentration prévisible sans effet

Ammoniac anhydre : Aqua (eau douce) [mg/l] : 0,0011
 Aqua (eau de mer) [mg/l] : 0,0011

Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés :

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
 Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper.
 Produit devant être manipulé dans un système clos.
 Utiliser de préférence des installations étanches en permanence (ex. : canalisations soudées).
 Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
 S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.
 Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Équipements de protection individuelle :

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concerné par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer.
 Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.
 Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
 Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Protection des mains :

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

Port de gants résistants aux produits chimiques.

Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques.

Temps de perméation: exposition court terme minimum 30 min; matériau /épaisseur [mm]:
 Caoutchouc chloroprène (CR) / 0,5

Temps de perméation: exposition long terme minimum >480 mln; matériau / épaisseur [mm]:
 caoutchouc butyle (IIR) / 0,7

Le temps de percement des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation envisagée.

Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

AMMONIAC ANHYDRE

Divers :	Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique. Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée. Norme EN ISO 1149-5 - vêtements de protection : Propriétés électrostatiques. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles. Norme EN ISO 20345 : Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité. Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN943-1 - vêtements de protection totale contre produits chimiques liquides, solides ou gazeux.
Protection respiratoire :	Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnantes sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation. Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnection des bouteilles. Recommandé : Filtre K (vert). Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié. Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation. Norme EN 14387 - filtre(s) à gaz, filtres combinés et masques complets du visage - EN 136. Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage. Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d'exposition inconnue pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation. En espace confiné : Masque à cartouche de type AX.
Risques thermiques :	Aucune n'est nécessaire
Contrôles d'exposition ambiante :	Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

Section 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique :	Gaz
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Ammoniacale.
Seuil olfactif :	La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH :	Lorsque dissous dans l'eau, la valeur du pH sera affectée.
Masse molaire [g/mol] :	17
Point de fusion [°C] :	-77,7
Point d'ébullition [°C] :	-33
Température critique [°C] :	132
Point d'éclair [°C] :	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1) :	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] :	15,4 - 33,6.
Pression de vapeur [20°C] :	8,6 bar.
Densité relative, gaz (air=1) :	0,6
Densité relative, liquide (eau=1) :	0,7
Solubilité dans l'eau [mg/l] :	517000
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow] :	Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto inflammation [°C] :	630
Viscosité à 20°C [mPa.s] :	Non applicable.
Propriétés explosives :	Non applicable.
Propriétés comburantes :	Aucun(e).
Autres informations	
Autres informations :	Aucun(e).

Section 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité :	Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses :	Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants.
Conditions à éviter :	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Matières incompatibles :	Réagit avec l'eau pour former des alcalis corrosifs. Peut réagir violemment avec les acides. Air, Comburant. Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Section 11. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxicité :	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] :	101
EC50 72h Algae [mg/l] :	Aucune donnée disponible.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] :	0,89
Persistance et dégradabilité :	Substance biodégradable. Persistance improbable.
Potentiel de bioaccumulation :	Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.
Mobilité dans le sol :	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable. .
Résultats des évaluations PBT et VPVB :	Pas classifié comme PBT ou vPvB.
Autres effets néfastes :	Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
Effet sur la couche d'ozone :	Aucun(e).
Effet sur le réchauffement global :	Pas d'effet connu avec ce produit.

Section 12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	L'inhalation de quantités importantes conduit à des spasmes bronchiques et à des œdèmes du larynx et à la formation d'une pseudomembrane.
Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] :	2000.
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Peut causer une inflammation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité pour la reproduction :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :	Peut causer une inflammation des voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation :	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Autres informations :	Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer de graves lésions oculaires

Section 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être adsorbés avant rejet à l'atmosphère. Le gaz peut être lavé avec une solution d'acide sulfurique.
---	--

AMMONIAC ANHYDRE

Le gaz peut être lavé à l'eau.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.
Informations complémentaires : Aucun(e).

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : 1005
Groupe d'emballage
Étiquetage ADR, IMDG, IATA Non applicable



2.3 : Gaz toxiques

8 : Matières corrosives

9E : Matières dangereuses pour l'environnement

Transport terrestre (ADR/RID)

N° d'identification du danger : 268
Désignation officielle ONU : AMMONIAC ANHYDRE
Classe(s) de danger : 2
Code de classification: 2 TC
Instruction(s) d'emballage : P200
Restriction de passage en tunnels :

C/D : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C lorsque les marchandises sont transportées en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.

Dangers pour l'environnement : Substance/ mélange dangereux pour l'environnement.

Transport par mer (IMDG)

Désignation officielle ONU AMMONIA, ANHYDROUS
Classe : 2.3
N° urgence : F-C, S-U
Packing instruction : P200
IMDG-Marine polluant : Yes

Transport aérien (OACI / IATA-DGR)

Désignation officielle ONU AMMONIA, ANHYDROUS
Class: 2.3
Dangers pour l'environnement : Substance/ mélange dangereux pour l'environnement.
Passenger and Cargo Aircraft: DO NOT LOAD IN PASSENGER AIRCRAFT
Avion-Cargo seulement : DÉFENDU.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients ;

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code:

Non applicable.

Section 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation CE**Restrictions d'utilisation :** Aucun(e).**Réglementation Seveso 96/82/EC :**

Listé.

Législation nationale**Réglementation nationale :** S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.**Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.**Section 16. AUTRES INFORMATIONS****Conseils relatifs à la formation :**

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité.

Liste du texte complet des Phrases-R en section 3

R10 : Inflammable.

R23 : Toxique par inhalation.

R34 : Provoque des brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3

H221 - Gaz inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 - Toxique par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres données :

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

Utilisations recommandées & restrictions :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

FIN DU DOCUMENT